

DÉLIBÉRATION N° 11-14 du 27 OCTOBRE 2011

Relative à l'autorisation donnée au Directeur de l'agence de l'eau Seine-Normandie de signer l'avenant n° 2 au contrat de projet interrégional Plan Seine

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau de Seine-Normandie délibérant valablement,

- vu l'article L. 213-9-2 du code de l'environnement
- vu le SDAGE en vigueur,
- vu le 9^e programme révisé,
- vu la délibération n° 07-04 du 10 juillet 2007, relative à l'engagement de l'agence de l'eau de Seine-Normandie dans les contrats de projets Etat-régions 2007-2013,

DÉCIDE

Article 1

Le projet d'avenant n° 2 au contrat de projet interrégional Plan Seine joint en annexe est approuvé.

Article 2

Le directeur général de l'agence de l'eau Seine-Normandie est autorisé à signer l'avenant n° 2 au contrat de projet interrégional Plan Seine.

Article 3

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 11-04 du 7 avril 2011 portant sur le premier avenant au contrat de projet interrégional Plan Seine.

Le Secrétaire
Directeur général de l'agence de l'eau
Seine-Normandie


Guy FRADIN

Le Vice-président
du conseil d'administration


Denis MERVILLE